

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
de la communauté de communes Sauer Pechelbronn**

séance du 18/11/2019

Date de la convocation:
06/11/2019
Date d'affichage:
07/11/2019

L' an 2019 et le 18 Novembre à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 26

Elus présents : M. HAAS Jean-Marie

Titulaires : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, DESCHLER Annie, DUDT Lysianne, DUTEY Sylvie, LEDIG Evelyne, ROTH Marie-Louise, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BALL Jean-Claude, FUCHS Alain, ISEL Roger, JULLY Jean-Marie, KAISER Francis, KREISS Alfred, MULLER Jean, NICASTRO Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER Dominique, RICHERT Robert, SCHLOSSER Charles, SCHNEIDER Francis, SCHNEPP Franck, SITTER Pierrot, THALMANN Alfred, WERNERT Stéphane

Suppléants – délégation de vote : M HOCH Georges

Suppléants - sans délégation vote : Mmes KOCHER Bernadette, MM OSTER Rémy, LETZELTER Alain, OTT Olivier

Elus excusés - procuration : Mme WEISS Marie-Line à Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, MM : SCHNEIDER Dominique à M. BALL Jean-Claude, SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain, WEISS Damien à Mme DUTEY Sylvie

Elus excusés : Mme GARDON Karine, M WEISBECKER Jean

Suppléants excusés : Mme ZUGMEYER Danielle, M FUCHS Thierry

Elus absents: titulaires : Mme HASENFRATZ Rachel, MM : KLIPFEL Jean-Louis, SCHERTZ Christophe, SUSS Charles

Suppléants : Mmes SCHELLENBERGER Michèle, STURM Céline, MM RAUSCHER Bernard, WEGMANN Alain, FISCHER Alain, WEHRUNG Freddy, ROMIAN Serge, NIEDERER Gérard.

Secrétaire de séance :
M. ISEL Roger.

Réf : 078.2019
Vote : A l'unanimité
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Oui

**078.2019 : Sauvegarde et valorisation de l'habitat patrimonial :
adhésion au nouveau dispositif d'accompagnement technique et
financier du Département.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°006.2000 en date du 27.03.2000 : « aides à l'entretien des bâtiments antérieurs à 1900 »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°054.2018 en date du 02.07.2018 : « opération de sauvegarde du patrimoine bâti : précisions sur le dispositif »,

Considérant le dispositif de sauvegarde du patrimoine bâti et éco-logis,

Considérant la convention-cadre de partenariat au titre du dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial signé entre le conseil départemental du Bas-Rhin, le CAUE et le SYCOPARC, pour la période 2019-2021,

Considérant le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn, définit en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 incontournables,

Vu l'avis favorable de la commission environnement, patrimoine et habitat, réunie le 30.10.2019,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé de Mme Nathalie MARAJO, conseillère départementale,

Entendu l'exposé du vice-président M. Jean MULLER,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la convention-cadre du dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial, pour la période 2019-2021,**
- **De décider la mise en œuvre de ce dispositif sur le territoire de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn selon les conditions prévues dans la convention-cadre,**
- **De décider la mise en place d'une aide financière de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn aux propriétaires selon les pourcentages suivants, composés du taux défini dans la convention cadre en fonction du taux modulé mis à jour chaque année (pour mémoire : 23,33% en 2019) et d'un abondement complémentaire de la communauté de communes :**

- o 25% du montant de la subvention du Département pour les travaux de sauvegarde et de valorisation du patrimoine
- o 50% du montant de la subvention du Département pour les travaux d'amélioration thermique réalisés dans le cadre de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine,
- De prévoir les crédits correspondants au budget principal, évalués à ce jour à +/- 20 000 €,
- De se réserver la possibilité de compléter le dispositif par des actions ou aides spécifiques complémentaires au regard des spécificités et besoins du territoire, via délibérations complémentaires, et ayant pour vocation d'assurer de manière plus large la sauvegarde et valorisation du patrimoine bâti local, notamment au regard de la politique publique « destination TEPOS 2037 »,
- D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 20/11/2019

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le président,
Jean-Marie HAAS

Publication ou notification du : 28/11/2019